

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

DE-055-2026

Nombre de membres
afférents au CM : 15
Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres
présents 13
Nombre de membres ayant
pris part à la délib..... 15

Date de la convocation
1/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à dix-huit heures quarante-cinq minute, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric REY, Maire.

Présents : REY Frédéric - ALLEMAND Georges - CAMUS Kévin - ARNAUD Amandine - PAUCHON Éric - PAUCHON Sylvie - DEGREMONT Loïc - JULLIEN Charlotte - PERRET Oriane - Michel PONS - ERLINGER Delphine - CELCE Chantal - CHARBONNIER Mélanie

Absents excusés représentés : CHEVALIER Lina (pouvoir à Charlotte JULLIEN)
PETROW Janeck (pouvoir à Georges ALLEMAND) Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Absents excusés :

005-210500757-20260605-055-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026

M. ALLEMAND Georges a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE PAS DE L'OISEAU ET LA CCBD pour l'organisation de la Grande Évasion.

Le maire, présente au Conseil municipal la proposition de convention tripartite avec la CCBD et l'association Le Pas de l'Oiseau

Considérant que la commune de Manteyer va recevoir le 30 juillet 2026, une animation dans le cadre de la Grande Evasion organisée par la CCBD et l'association Le Pas de L'Oiseau, il y a lieu de signer une convention qui acte les modalités d'organisation de cette journée (arrêté de circulation, arrêtés de stationnement, prêt de salle...) et les responsabilités de chaque intervenant. Il s'agit de réglementer et sécuriser les abords de la mairie pour la journée d'exposition et le repas organisé le soir ainsi que les abords de la chapelle Saint Roch pour l'organisation d'un spectacle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

D'approuver la signature de la convention avec tripartite avec la CCBD et l'association Le Pas de l'Oiseau qui est jointe en annexe de la délibération.

Autorise le Maire à signer la convention avec la CCBD et l'association Le Pas de l'Oiseau.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 15 dont 2 pouvoirs

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le secrétaire

Le Maire

